

Final

# F I D E C A

FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE, DE CONSEIL ET D'AUDIT

5, AVENUE CARDE - B.P. 1005 DAKAR R.P.

TEL. : 21.63.87 - 21.48.77 - FAX : (221) 22.23.46

NITI : 2 01 023331 Z

20 OCT. 1995

# ATTGFR

**PROJET D'APPUI TECHNIQUE ET TECHNOLOGIQUE AUX  
GROUPEMENTS FEMININS RURAUX**

**RAPPORT D'OPINION SUR LA PERIODE  
D'AVRIL 1993 A JUIN 1995**

# F I D E C A

FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE, DE CONSEIL ET D'AUDIT

5, AVENUE CARDE - B.P. 1005 DAKAR R.P.

TEL. : 21.63.87 - 21.48.77 - FAX : (221) 22.23.46

NITI : 2 01 023331 Z

Monsieur le Directeur du Bureau  
de l'O.I.T à DAKAR

## RAPPORT D'OPINION SUR LES COMPTES

Monsieur le Directeur,

Conformément à la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit du projet "Appui Technique et Technologique aux Groupements Féminins Ruraux" (ATTGFR).

Cet audit a porté sur l'analyse des comptes du projet couvrant la période d'Avril 1993 à Juin 1995.

Notre vérification a été effectuée selon les termes de référence et les normes internationales d'audit, et a comporté par conséquent des sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires.

Pour la mise en oeuvre de nos travaux, le BIT, agent d'exécution du projet ATTGFR, a mis à notre disposition les documents ci-après :

- les états d'exécution du budget : ce sont des documents de suivi interne qui retracent toutes les dépenses réalisées, par ligne et allocation budgétaires ;
- les "Project Financial Report" : il s'agit d'états édités périodiquement par BIT Genève et transmis au bureau de Dakar. Ces états récapitulent toutes les dépenses du projet, notamment celles concernant les lignes budgétaires 16 "Autres Coûts" et 41 "Equipement" gérées par le siège ;
- les révisions budgétaires : elles présentent les différentes lignes budgétaires, les dépenses des années antérieures et la distribution des

allocations de l'année en cours d'exécution budgétaire. A chaque rephasage des lignes du budget, une révision budgétaire est établie et elle doit être approuvée par l'UNIFEM et l'agent d'exécution ;

- les autorisations de paiement extérieur (APE) et les autorisations d'achat local (LPA) ;

Les APE correspondent à des formules officielles servant à donner un ordre de paiement extérieur. Elles sont émises par BIT Genève à la demande du bureau de Dakar pour les lignes budgétaires relevant de sa gestion directe.

Quant aux LPA, elles sont utilisées pour les achats d'équipements (ligne 41) et les autres coûts (ligne 16), lignes gérées et exécutées par BIT Genève.

Les observations qui découlent de nos travaux sont les suivantes :

#### Aspects généraux

- Le montant total des ressources allouées au projet par l'UNIFEM est de l'ordre USD 277 099. Sur ces ressources, il a été dépensé un montant de USD 223 488 selon le "Project Financial Report" en date du 22 Juin 1995. Toutefois, il ne nous a pas été possible de vérifier les dépenses imputées sur la ligne 16 "Autres coûts" pour USD 9 031. Cette ligne relève de la gestion de Genève et le bureau BIT de Dakar ne dispose d'aucune pièce relative à ces dépenses.
- Les dépenses réalisées depuis le début du projet jusqu'en Décembre 1994 inscrites sur le "Project Financial Report" (PFR) et la révision budgétaire "C" non encore approuvée par l'UNIFEM sont différentes de celles figurant sur les états d'exécution du budget, soit :

Lignes Bud- gétaires	Détails		<u>DEPENSES REALISEES</u>		
			<u>Selon Révision budgé- taire "C" et PFR</u>	<u>Selon Etats d'exécution du Budget</u>	<u>Ecart</u>
13	Appui Administratif	USD	29 357	29 406,19	- 49,19
15	Voyages officiels	USD	6 491	6 323,83	167,17
16	Autres coûts (1)	USD	9 031	0	9 031
17	Experts, Consultants Nationaux	USD	34 179	33 059,87	1 119,13
33	Séminaires de Formation	USD	5 613	3 137,13	2 475,87
41	Equipements (2)	USD	62 949	32 026,9	30 922,1
51	Fonctionnement, Entretien (3)	USD	3 388	6 027,14	- 2 639,14
52	Frais de rapport (1)	USD	1 000	0	1 000
53	Divers	USD	9 008	4 239,32	4 768,68
			<u>161 016</u>	<u>114 220,38</u>	<u>46 795,62</u>

Il appartient au BIT d'expliquer tous les écarts constatés ci-dessus.

- (1) - il n'a pas été mis à notre disposition les états d'exécution du budget pour ces lignes ;
  - (2) - selon le BIT, cet écart est expliqué par le fait que certaines dépenses effectuées directement par la centrale d'achat du BIT à Genève (EQUIPRO) n'ont pas été prises en compte sur les états d'exécution du budget.
  - (3) - l'écart constaté sur cette ligne est expliqué par le BIT au fait que certaines dépenses comptabilisées par le bureau de Dakar, n'ont pas été prises en compte par Genève au moment de la confection de la révision budgétaire.
- Le premier rapport financier établi par le projet couvre la période allant d'Avril 1993 à Novembre 1994.  
Ce rapport, qui aurait dû être arrêté à Décembre 1994, présente pour chaque rubrique budgétaire, et sans détail, les dépenses totales effectuées.

Il nous est impossible de vérifier la conformité des dépenses communiquées dans ce rapport avec celles mentionnées dans les états d'exécution du budget qui n'ont été arrêtés qu'en Décembre 1994.

- les dépenses ci-après n'ont pas été imputées conformément au document de projet :

		Montant	L. Butisée	L.B appropriée
Dépenses séminaires de formation	FCFA	167 500	Consultants (17)	Séminaires (33)
Cession de carburant (1)	FCFA	86 600	Consultants (17)	Fonctionnement (51)
Indemnité de déplacement du chauffeur (1)	FCFA	136 200	Consultants (17)	Voyages officiels (15)
Entretien véhicule	FCFA	183 238	Divers (53)	Fonctionnement (51)
Cession de carburant	FCFA	831 120	Divers (53)	Fonctionnement (51)
Fournitures de bureau	FCFA	305 600	Divers (53)	Fonctionnement (51)
Kiosque à boutique et panneaux (2)	FCFA	850 000	Divers (53)	Equipements (41)

- (1) - Ces dépenses ont été prises en charge par le projet sans qu'il en soit précisé, dans les contrats des consultants concernés, la partie devant les supporter.
- (2) - Le BIT ne fait pas de distinction, dans sa comptabilité, entre les dépenses imputées sur les lignes budgétaires 51 et 53 qui sont toutes enregistrées sous un même code (4909 : Divers).

### APPUI ADMINISTRATIF

- La première secrétaire administrative du projet a été recrutée à temps plein contrairement au document de projet qui prévoyait son recrutement à temps partiel. Cette décision a contribué au dépassement budgétaire relevé sur cette ligne.

### VOYAGES OFFICIELS

- Des perdiems ont été payés à tort aux agents de l'Unité de Gestion du projet soit pour des missions prévues à partir de Dakar alors que le lieu d'affectation est à Thiès, soit pour des tournées faites dans les groupements situés à l'intérieur de la zone du projet.

## EXPERTS, CONSULTANTS NATIONAUX

- Le BIT n'a pas respecté l'ensemble des termes de références pour le recrutement de l'expert national Abdoulaye BA.

Son profil de spécialiste en gestion des coopératives ne correspond pas à l'une des qualifications requises pour ce poste, la détention d'un diplôme supérieur en technologie alimentaire.

Par ailleurs, l'exécution de son contrat a été poursuivie à tort par le BIT jusqu'en Février 1995 alors qu'il était prévu sa cessation en Janvier 1995.

## SEMINAIRES DE FORMATION

- Les dépenses ci-après, imputées sur cette ligne et engagées dans le cadre de la mission de reformulation du projet financée sur une allocation du gouvernement des Pays-Bas, ont été supportées à tort sur le budget financé par l'UNIFEM :

- Frais de transfert honoraires consultant A. Guiseppe	USD	52,62
- Déplacement chauffeur (Septembre 1992)		123,97
- Déplacement chauffeur (Octobre 1992)		13,02
- Heures supplémentaires chauffeur (Octobre 1992)		219,11
- Déplacement Directrice Nationale (Octobre 1992)		123,97
- Déplacement Directrice Nationale (Décembre 1992)		55,56
<u>Total</u>	USD	<u>588,25</u>

## EQUIPEMENTS

- Les procédures du BIT prévoient la comparaison de prix de trois fournisseurs au moins, or pour les achats d'équipements ci-après, il n'a été retrouvé que deux factures proforma :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Nature achats</u>	<u>Montant</u>
Abdallah DIOP	Mobilier de bureau	F CFA 1 450 000
Trading Services	Ordinateur et imprimante	1 000 000

- Le BIT a imputé sur le budget financé par l'UNIFEM les dépenses ci-après relatives à la réfection des locaux :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Nature des travaux</u>	<u>Montant</u>
Entreprise BAOL	Réfection des locaux du projet	1 476 705
Multiprest	Fourniture et pose portes, placards, fenêtres	262 680
Multiprest	Climatisation : maçonnerie et électricité	164 800
Multiprest	Renforcement grilles fenêtre, pose de serrures	145 000
	F CFA	<u>2 049 185</u>

Ces dépenses doivent être considérées comme une avance devant être remboursée par le Gouvernement du Sénégal compte tenu qu'elles sont éligibles sur sa contrepartie ; des dispositions doivent être prises par le BIT pour leur remboursement par le Gouvernement. Par ailleurs, il n'a pas été procédé à une offre comparative pour l'engagement de la dépense de réfection des locaux : soit F CFA 1 476 705.

- Le micro-ordinateur portable "Everex", acquis en 1993 pour F CFA 725 000, n'a jamais fonctionné, semble-t-il. Ce micro-ordinateur, détenu actuellement par le BIT, n'a pas été mis en marche en notre présence.

Le BIT ne s'est pas au préalable assuré de l'existence d'un service après-vente auprès du fournisseur.

En outre, le micro-ordinateur IBM prêté au projet est vieux de plus de cinq ans et n'est pas fonctionnel.

Cette situation a contribué à désorganiser le travail de la secrétaire administrative.

- Les quantités de couvercles commandées et livrées ne sont pas justifiées par rapport à celles des bocaux pour lesquels ils sont destinés. En effet, il a été commandé et livré au projet :

- 15 600 couvercles pour 7 680 bocaux vides de 37 cl
- 5 000 couvercles pour 1 848 bocaux vides de 4,5 cl

Selon le BIT, cette distorsion sur les quantités commandées de couvercles et de bocaux s'explique par la possibilité offerte aux groupements de procéder au recyclage des bocaux.

En l'absence d'un système de récupération des bocaux (consignation par exemple) et d'un matériel permettant leur stérilisation, l'argument de recyclage ne

nous paraît pas fondé pour justifier la distorsion relevée sur les quantités de bocaux et de couvercles. Il a été noté également que la nature de l'opération de distribution des bocaux aux groupements de transformation "fruits et légumes" n'a pas été clairement définie.

La faible utilisation des bocaux de 4,5 cl, (20 unités sur 1 848 de Septembre 1994 à Juin 1995), révèle qu'une véritable évaluation des besoins n'a pas été faite au moment de la passation des commandes.

Cette commande de bocaux et de couvercles ne nous semble donc pas répondre à une réalité du terrain.

- Les ventes de bocaux vides effectuées par le projet ne sont pas étayées par des factures justificatives des recettes encaissées pour F CFA 397 495 et versées au compte du projet ouvert à la CNCAS.

- Le projet n'a pas conclu un protocole d'accord avec la CNCAS ou tout autre organisme de crédit pour la gestion des fonds de crédit, contrairement au document de projet.

Les prêts faits aux groupements sont autorisés par un Comité de Crédit interne au projet sur la base des besoins définis dans l'étude de faisabilité appuyés d'une demande de financement pour chaque groupement.

Les fonds de prêt sont logés dans un compte ouvert à la CNCAS.

- Les conditions de prêt pratiquées par le projet en matière de durée et de taux d'intérêt ne sont pas conformes à celles énoncées dans le document de projet : la durée de remboursement des prêts-construction, fixée préalablement à dix ans, a été ramenée à trois ans ; le taux d'intérêt applicable aux prêts-fonds de roulement du secteur "poissons" est à 12 % au lieu de 6 %.

Ces modifications apportées sur les conditions de prêt ne nous semblent pas avoir pris en considération la capacité de remboursement des groupements.

- Les actes de nantissement des équipements financés sur les fonds de crédit n'ont pas été soumis aux formalités d'enregistrement et d'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier. Le défaut de ces formalités entraîne leur nullité ; il n'y a pas de conservation des droits du projet et les équipements peuvent être revendus par les groupements sans autorisation du projet.

Par ailleurs, la liste de biens et équipements devant être nantis n'a pas été annexée à chaque acte de nantissement.

• Les fonds de prêt n'ont pas servi exclusivement à l'octroi de crédits d'équipement ou de prêts sous forme de fonds de roulement. L'examen des opérations effectuées sur le compte ouvert à la CNCAS nous a permis de relever des paiements n'ayant pas le caractère de prêts et effectués pour F CFA 1 630 500.

Ces paiements concernent les dépenses ci-après :

- réalisation kiosque boutique et panneaux	F CFA	896 000
- achat étiquettes		254 500
- chèque du 23.12.94 : réparation four		100 000
- chèque du 28.12.94 : achat bouteilles sirop, frais d'analyse chimique, réparation four		200 000
- chèque du 18.01.95 : achat bouteilles et divers		180 000
	F CFA	<u>1 630 500</u>

Toutefois, des remboursements ont été effectués par :

- le BIT pour F CFA 850 000 sur les dépenses relatives à la réalisation du kiosque à boutique ;
- les groupements "fruits et légumes" pour F CFA 151 500 sur les étiquettes. Le projet a aussi versé en banque la somme de F CFA 32 200 à titre de reliquat sur les chèques de retrait.

En raison de l'importance des faits décrits dans les paragraphes précédents, nous ne sommes pas en mesure d'exprimer et n'exprimons pas d'opinion sur les comptes du projet arrêtés au 31 Décembre 1994 et au 30 Juin 1995 ainsi que sur les systèmes et procédures de suivi financier.

Fait à Dakar, le 16 Octobre 1995

LA FIDECA

O. SAMBE

# **SOMMAIRE**

---

	<u>Page</u>
<b>1 - PRESENTATION DES COMPTES DU PROJET.....</b>	<b>11</b>
<b>2 - ANALYSE DES COMPTES.....</b>	<b>13</b>
2.1. APPUI ADMINISTRATIF.....	13
2.2. VOYAGES OFFICIELS.....	13
2.3. EXPERTS, CONSULTANTS NATIONAUX.....	15
2.4. SEMINAIRES DE FORMATION .....	17
2.5. EQUIPEMENTS.....	18
2.6. FONCTIONNEMENT, ENTRETIEN .....	22
2.7. DIVERS .....	23
2.8. FONDS DE ROULEMENT .....	24

## 1- PRESENTATION DES COMPTES DU PROJET

Sur la base des documents ci-après :

- la révision budgétaire "C" non encore approuvée par l'UNIFEM ;
- Le "Project Financial Report" du 22 Juin 1995 ;
- Les états d'exécution du budget des années 1994 et 1995,

les dépenses effectuées sur la période d'Avril 1993 à Juin 1995 se présentent ainsi :

<u>Lignes budgétaires</u>	<u>Désignation</u>		<u>Budget révisé "C"</u>	<u>Dépenses cumulées</u>	<u>%</u>
13	Appui Administratif	USD	31 500	38 300,56	121
15	Voyages officiels	USD	10 000	8 854,48	89
16	Autres coûts	USD	16 800	9 031	54
17	Experts, Consultants Nationaux	USD	49 020	40 269,69	82
33	Séminaires de Formation	USD	10 000	4 836,89	48
41	Equipements	USD	82 900	63 347,5	76
51	Fonctionnement, Entretien	USD	7 000	7 923,77	113
52	Frais de rapport	USD	1 000	1 000	100
53	Divers	USD	5 000	7 326,32	146
57	Fonds de roulement	USD	32 000	22 104	69
	<u>Sous-total</u>	USD	<u>245 220</u>	<u>202 994,21</u>	<u>83 %</u>
68	Frais d'exécution BIT	USD	31 879		
	<u>TOTAL</u>	USD	<u>277 099</u>		

- L'emploi de la première secrétaire administrative à temps plein et l'augmentation des salaires de 25 % à compter du mois de Février 1994 ont contribué au dépassement constaté sur la ligne "Appui Administratif".
- Une analyse comparative des salaires payés mensuellement en 1993 et 1994 montre une baisse des salaires payés au mois le mois en 1994 malgré le réajustement de 25 % effectué à la hausse sur les salaires en 1994.

- La ligne 16 "Autres coûts" semble avoir enregistré des missions du service technique du BIT. Le détail des dépenses imputées sur cette ligne gérée par le BIT siège, ne nous a pas été communiqué.

## 2 - ANALYSE DES COMPTES

### 2.1. APPUI ADMINISTRATIF

Les dépenses enregistrées sous cette rubrique concernent les salaires et les bonus sur salaires payés aux deux secrétaires administratives et au chauffeur du projet.

Ces salaires ont été engagés et réglés sur la base des autorisations de paiement extérieur (APE) ci-après :

<u>Références</u>		<u>Montant APE</u>	<u>Dépensé sur APE</u>
• APE n° 84563 du 29.04.1993	USD	4 640	5 931,8
• APE n° 8424 du 30.06.1993	USD	10 720	10 625,33
• APE n° 88877 du 19.01.1994	USD	3 000	1 731,17
• APE n° 87714 du 09.02.1994	USD	2 471	5 481,84
• APE n° 90441 du 26.09.1994	USD	5 180	5 636,05
• APE n° 88169 du 16.12.1994	USD	4 500	1 466,33
• APE n° 91181 du 20.03.1995	USD	2 000	2 181,61
• APE n° 82948 du 28.04.1995	USD	5 700	5 246,43
		<u>38 211</u>	<u>38 300,56</u>

### COMMENTAIRES

Par rapport au budget initial, et à la révision budgétaire "C", il a été constaté un dépassement sur cette ligne.

Ce dépassement s'explique par l'emploi à temps plein de la première secrétaire administrative alors que le document de projet prévoit son recrutement à temps partiel, et par l'octroi d'un bonus sur salaires de 25 % décidé par l'ONU après la dévaluation du franc CFA.

Le BIT, avant de recruter à temps plein la secrétaire administrative, aurait dû solliciter une autorisation écrite du bailleur de fonds, l'UNIFEM.

### 2.2. VOYAGES OFFICIELS

Les dépenses imputées sur cette ligne budgétaire correspondent aux frais de mission des agents de l'unité de gestion du projet.

Leur répartition par autorisation de paiement extérieur (APE) se présente ainsi :

<u>Références</u>		<u>Montant APE</u>	<u>Dépensé sur APE</u>
• APE n° 84563 du 29.04.1993	USD	2 500	2 533,33
• APE n° 87714 du 09.02.1994	USD	2 500	2 265,16
• APE n° 090444 du 19.10.1994	USD	1 000	1 525,34
• APE n° 82948 du 28.04.1995	USD	2 700	2 530,65
		<u>8 700</u>	<u>8 854,48</u>

### COMMENTAIRES

Contrairement aux procédures du BIT en matière d'autorisation de voyage, nous avons noté le paiement à tort de perdiems sur des missions prévues à partir de Dakar alors que le lieu d'affectation du projet est à Thiès, et sur des missions effectuées à l'intérieur de la zone du projet. Les sondages effectués sur les frais de mission nous ont permis de relever les cas ci-après :

<u>Missions</u>		<u>Perdiems</u>
- Enquête socio-économique dans la Région de Thiès du 16 au 18 Juin 1993	F CFA	225 000
- Contacts avec les groupements pour préparer les études de faisabilité 1,7 et 08.12.1993		90 000
- Contact et introduction des Consultants pour étude de faisabilité dans la région de Thiès		47 250
- Séminaire de formation en gestion de crédit du 14.11.94 au 18.11.94		112 500
- Suivi construction four de braisage du 19.10.94 au 20.10.94		45 000
- Enquête de base auprès des deux groupements pilotes ciblés par le projet : 11, 12, 18 et 19.10.93		90 000
- Construction four à Kayar les 26 et 28.11.94		67 500
- Complément d'information banque de données du 02.11 au 07.11.1994 Keur Mousseu et Kayar		135 000
- Participation et supervision séminaires de formation Fass Boye, Kayar I et II, Keur Mousseu		675 000
- Suivi des Consultants en étude de faisabilité Thiès, Keur Mousseu, Kayar Mbindiam (25.01.94) (1)		19 700
<u>A REPORTER</u>		<u>1 506 950</u>

REPORT

	<u>1 506 950</u>
- Visite de travail au niveau des groupements de Ndam Lo, Notto Gouye Diama et Fass Boye (13.02.94) (1)	19 700
- Suivi étude de faisabilité villages préselectionnés les 4,5 et 6/01/1994 (1)	47 250
- Etude des coûts de production/Rentabilité optimum des unités, étude des mesures correctives à apporter au système de crédit, finalisation des contacts avec médias et sociétés : du 29.05.95 au 02.05.95 à Dakar, Kayar, Fass Boye, Keur Mousseu	202 500
- Mission conjointe avec l'UNIFEM, contacts promotion des produits, sensibilisation des GPF pour le remboursement des prêts, aménagement de sites : du 12 au 14.05.95 et 25 au 27.04.95 à Dakar, Kayar, Fass Boye, Keur Mousseu	292 500

F CFA 2 068 900

(1) Perdiems payés à l'expert national Abdoulaye BA sur des missions prévues à partir de Dakar.

Le BIT doit rembourser les perdiems payés à tort sur ces missions effectuées à l'intérieur de la zone du projet ou prévues à partir de Dakar.

2.3. EXPERTS. CONSULTANTS NATIONAUX

Cette rubrique a enregistré essentiellement sur la période audité les honoraires versés respectivement aux deux experts nationaux et aux consultants recrutés localement, soit :

- Experts nationaux

• El Hadji DIAO : contrat du 15.04.1993 au 15.07.1993	USD	5 467,37
• Abdoulaye BA	USD	22 353,19
Contrat de Novembre 1993 à Janvier 1994	USD	5 117,43
Contrat de Février 1994 à Janvier 1995	USD	14 475,93
Honoraires Février 1995 et congés accumulés	USD	2 759,83
<u>Total honoraires experts nationaux</u>		<u><u>27 820,56</u></u>

Les honoraires mensuels payés au second expert national sont supérieurs de F CFA 100 000 par rapport à ceux payés au premier expert national.

Cette différence est justifiée, selon le BIT, par le niveau d'expérience plus élevé de Monsieur BA.

### COMMENTAIRES

Le BIT n'a pas respecté l'ensemble des termes de référence relatifs au recrutement de l'expert national. En effet, le second expert national, Abdoulaye BA n'est pas titulaire d'un diplôme supérieur de technologie alimentaire.

Par ailleurs, le BIT a poursuivi à tort en Février 1995 l'exécution de son contrat arrivé à expiration en Janvier 1995.

En prenant cette décision, le BIT aurait dû payer les honoraires de l'expert du mois de Février 1995 sur la rémunération de ses services en sa qualité d'agent d'exécution.

Par conséquent, le BIT doit rembourser les honoraires payés à l'expert national Abdoulaye BA en Février 1995.

#### • Consultants nationaux

Les honoraires versés aux consultants nationaux sont répartis ainsi qu'il suit :

- Assane SAGNE, étude de marché	USD	1 874,7
- Boubacar DIAKITE, étude de faisabilité technique		1 972
- Augustin NDIAYE, étude de faisabilité technique		1 928,75
- Aboubacar SOW, étude financière et économique		1 331,08
- Mamadou DIOP, commercialisation		378,78
- Boubacar DIAHKATE, formation "Poissons"		177,61
- MAYE NDIAYE, formation "Fruits & légumes"		119,89
- Aminata MBENGUE NDIAYE, Evaluation projet		2005,1
- Fatou Kiné NDIAYE SALL, Evaluation projet		2005,1
	USD	<u>11 793,01</u>

Les contrats des consultants conclus avant la dévaluation, en fin Décembre 1993, n'ont pas été revus à la hausse après la dévaluation.

Les honoraires prévus dans les contrats ont été normalement payés.

La ligne budgétaire "Experts Consultants Nationaux" a reçu à tort l'affectation des dépenses ci-après :

- carburant	USD	161,27
- Indemnité de déplacement chauffeur		278,52

Ces dépenses auraient dû être imputées respectivement sur les lignes budgétaires fonctionnement (LB51) et voyages officiels (LB15).

En définitive, tous les frais imputés sur la ligne "Experts Consultants Nationaux" ont été engagés et payés sur la base des APE suivantes :

<u>Références</u>		<u>Montant APE</u>	<u>Dépenses sur APE</u>
• APE n° 85999 du 31.03.1993	USD	20 000	19 024,55
• APE n° 84563 du 29.04.1993	USD	9 000	10 279,84
• APE n° 90448 du 28.11.1994	USD	4 870	2 232,24
• APE n°14266 du 15.12.1994	USD	3 500	1 523,24
• APE n° 14266 du 15.02.1994	USD		4 171,47
• APE n° 91167 du 20.01.1995	USD	1 000	278,52
• APE n° 82948 du 28.04.1995	USD	12 000	2 759,83
		<u>50 370</u>	<u>40 269,69</u>

#### 1.4. SEMINAIRES DE FORMATION

• Les dépenses exécutées pour USD 4 836,89 sous cette rubrique sont constituées essentiellement par :

- honoraires des consultants en formation	USD	568,17
- frais d'organisation des séminaires de formation	USD	3 300,76
- honoraires consultant chargé du suivi construction des fours	USD	151,51
- frais d'organisation journée de concertation avec les partenaires	USD	61,34
		<u>4 081,78</u>

Les sessions de formation ont été organisées à l'intention des femmes des groupements et des monitrices avec l'appui de deux consultants et du personnel de l'unité de gestion du projet.

Les thèmes de ces formations ont porté sur les procédés de conservation et de transformation artisanales des fruits et légumes et sur la transformation artisanale du poisson.

• Les dépenses imputées sous la ligne "Séminaires de formation" ont été couvertes par les APE suivantes :

<u>Références</u>		<u>Montant APE</u>	<u>Dépensé sur APE</u>
• APE n° 85701 du 02.11.1992	USD	3 200	588,24
• APE n° 84563 du 29.04.1993	USD	3 000	833,64
• APE n° 87738 du 24.05.1994	USD	3 000	1 715,25
• APE n°82948 du 28.04.1995	USD	2 300	1 699,76
		<u>11 500</u>	<u>4 836,89</u>

### COMMENTAIRES

La rubrique a enregistré, pour USD 588,25, des dépenses effectuées en 1992 et constituées de frais sur virement devises, d'indemnités de déplacement et d'heures supplémentaires.

Ces dépenses ont été engagées dans le cadre de la mission de reformulation du projet financée sur une allocation du gouvernement des Pays-Bas.

Ces dépenses non éligibles au budget de l'UNIFEM doivent être remboursées par le BIT.

### 2.5. EQUIPEMENTS

Cette ligne budgétaire est gérée par BIT Genève sur la base des autorisations d'achat local (LPA).

Les états d'exécution du budget et le PFR font apparaître les dépenses suivantes :

- Mobilier de bureau	USD	5 410,45
- Matériel informatique		3 717,48
- Machine à calculer		214,96
- Véhicule MITSUBISHI		24 983,94
- Bocaux et couvercles		6 336,61
- Fournitures de bureau		1 292,66
- Produits d'entretien		133,53
<u>A REPORTER</u>	USD	<u>42 089,63</u>

<u>REPORT</u>	USD	<u>42 089,63</u>
- Confection d'un tampon		47,78
- Abonnement téléphone		199,64
- Travaux de réfection des locaux à Thiès		2 580,65
- Placards, fenêtres (locaux du projet)		483,75
- Maçonnerie et électricité climatisation		303,49
- Renforcement grilles fenêtres, pose serrures		269,51
- Fonds de crédit		17 373
	USD	<u>63 347,45</u>

• Le mobilier de bureau acquis sur le budget financé par l'UNIFEM est constitué de :

- 02 bureaux "ministre"	F CFA	600 000
- 02 fauteuils		200 000
- 04 chaises visiteurs type bureau		140 000
- 01 table de conférence de 08 personnes		160 000
- 08 chaises pour tables de conférence		200 000
- 01 armoire de rangement		150 000
	F CFA	<u>1 450 000</u>
	<u>environ USD</u>	<u>5 410,45</u>

• Le matériel informatique comprend :

- 01 micro-ordinateur "Everex Carrier"	F CFA	725 000
- 01 imprimante OKI ML 321		275 000
	F CFA	<u>1 000 000</u>
	<u>Environ USD</u>	<u>3 717,48</u>

Le micro-ordinateur "Everex Carrier" n'a jamais été utilisé par le projet. Il a été acquis auprès de la société TRADING & SERVICES sans qu'une vérification de l'existence d'un service après-vente ait été au préalable effectuée par le BIT. La machine IBM prêtée au projet n'a pas été fonctionnelle.

Cette situation a contribué à désorganiser le travail de la secrétaire administrative qui était obligée de venir périodiquement à Dakar.

- Les dépenses engagées dans le cadre de la réfection des locaux ne constituent pas une dépense éligible au budget de l'UNIFEM.

Ces dépenses, dont détail ci-après doivent être remboursées par le Gouvernement du Sénégal :

	<u>F CFA</u>	<u>USD</u>
- Réfection des locaux du projet à Thiès	1 476 705	2 580,65
- Fournitures et pose portes et placards	262 680	483,75
- Maçonnerie, électricité, climatisation	164 800	303,49
- Renforcement grilles fenêtres, pose serrures	145 000	269,51
	<u>2 049 185</u>	<u>3 637,4</u>

- Les bocaux et couvercles ont été importés de France pour une valeur de F CFA 2 353 000 selon les quantités ci-après :

	<u>Quantité</u>	<u>Valeur (F CFA)</u>
- Bocaux en verre 37 cl	7 680	814 08
- Couvercles pour bocaux de 37 cl	15 600	686 400
- Bocaux en verre 4,5 cl	1 848	212 520
- Couvercles pour bocaux de 4,5 cl	5 000	200 000
- Emballage		440 000
Valeur FOB	F CFA	<u>2 353 000</u>

Les frais de transit payés sur cette importation par le BIT s'élèvent à F CFA 475 035, aucun droit de douane n'a été supporté sur ces articles.

Il y a lieu de relever la distorsion existant entre les quantités de bocaux et couvercles.

Selon le BIT, cette distorsion est liée à la volonté de procéder au recyclage des bocaux. Cet argument ne nous paraît pas fondé dans la mesure où il n'a pas été mis en place un système permettant leur récupération, (par exemple une consignation), et il n'a pas été acquis un matériel permettant leur stérilisation.

A la date du 30 Juin 1995, la situation théorique des stocks de bocaux se présente ainsi :

	<u>Entrées</u>	<u>Quantités</u> <u>Sorties</u>	<u>Restants</u>
- Bocaux de 37 cl	7 680	3 531	4 149
- Couvertcles pour bocaux de 37 cl	15 600	3 531	12 069
- Bocaux de 4,5 cl	1 848	20	1 828
- Couvertcles pour bocaux de 4,5 cl	5 000	20	4 980

Les sorties de bocaux de 37 cl sont réparties ainsi :

- Ventes au groupements du projet	1 287	bocaux
- Ventes aux femmes de SOCOCIM	200	bocaux
- Ventes à ENDA GRAFF	200	bocaux
- Livraisons sur bons aux groupements du projet	1 349	bocaux
- Remboursement prêt de l'ITA et du SDDC (formation)	495	bocaux
	<u>3 531</u>	bocaux

Les ventes de bocaux vides aux groupements ne sont pas étayées par des factures. Les recettes tirées de ces ventes et chiffrées à F CFA 397 495 ont été versées au compte du projet ouvert à la CNCAS.

Sur les bocaux de 4,5 cl, il n'a été utilisé que 20 unités de Septembre 1994 à Juin 1995.

Cette faible rotation des bocaux peut être expliquée par le défaut d'une évaluation correcte des besoins des groupements et par leur chéreté.

Les bocaux sont achetés par les groupements à 235 F CFA l'unité, ce qui représente en moyenne 45 % du prix de revient des confitures.

Par ailleurs, il n'existe aucun document prévoyant la vente des bocaux aux groupements du projet.

• Quant aux fonds de crédit de USD 17 373, ils ont été virés le 22 Septembre 1994 sur le compte du projet ouvert à l'agence de la CNCAS à Thiès pour un montant équivalent à F CFA 9 346 674.

Ces fonds doivent servir à l'achat des équipements et installations ainsi qu'au financement des constructions destinés aux groupements.

Les prêts d'équipements sont octroyés par le Comité de crédit interne au projet après étude des demandes par l'homologue chargé de la gestion en crédit.

Au 30.06.1995, le montant des crédits alloués aux groupements s'élève à F CFA 5 586 185 réparti ainsi :

- Keur Mousseu "fruits et légumes"	F CFA	485 780
- Fass Boye "Poissons"		4 207 375
- Kayar "Poissons"		893 030
- Kayar "Fruits et légumes"		0
	F CFA	<u>5 586 185</u>

Les remboursements effectués sur ces crédits s'élèvent à F CFA 356 200 et concernent :

- Fass Boye	F CFA	240 000
- Kayar "poissons"		116 200

Le groupement de Keur Mousseu n'a commencé à rembourser qu'en Août 1995. Ce retard est dû aux difficultés liées à la commercialisation, les premières recettes tirées de l'exposition organisée lors de la conférence des femmes à Dakar ont été réinvesties dans une commande destinée à Junior Entreprise.

C'est ainsi que Junior Entreprise a procédé aux enlèvements de bocaux de confitures ci-après :

- le 26.11.1994	90 bocaux	F CFA	58 500
- le 02.12.1994	207 bocaux		133 350
- le 12.12.1994	24 bocaux		15 400
	<u>321</u> bocaux	F CFA	<u>207 250</u>

Le groupement de Keur Mousseu a recouvré sur ces enlèvements la somme de F CFA 176 550, sept à huit mois après leur livraison à Junior Entreprise. Sur cette somme encaissée, le groupement de Keur Mousseu a versé le 21.08.1995 la somme de F CFA 118 545 à titre de remboursement sur son prêt.

## 2.6. FONCTIONNEMENT. ENTRETIEN

Cette ligne budgétaire a été utilisée essentiellement pour imputer les dépenses de fournitures de bureau, transit, téléphone, carburant et entretien de véhicule. La répartition de ces dépenses par APE se présente ainsi :

<u>Références</u>		<u>Montant APE</u>	<u>Dépensé sur APE</u>
• APE n° 84563 du 29.04.1993	USD	5 500	5 303,13
• APE n° 90444 du 19.11.1994	USD	1 500	724,01
• APE n° 82948 du 28.04.1995	USD	2 300	1 699,76
	USD	<u>9 300</u>	<u>7 726,9</u>

Les dépenses exécutées sous cette rubrique sont constituées essentiellement par :

- frais de transit pièces de rechange véhicule	USD	422,7
- travaux de reprographie		350,26
- factures de téléphone (SONATEL)		431,49
- frais de transit des bocaux et couvercles		882,96
- fournitures de bureau		1 677,35
- admission temporaire véhicule		43,48
- révision véhicule		662,57
		<u>4 470,81</u>

Soit environ 58 %

## 2.7. DIVERS

Les allocations faites sur cette ligne et leur utilisation se présentent ainsi :

<u>Références</u>		<u>Montant APE</u>	<u>Dépensé sur APE</u>
• APE n° 84563 du 29.04.1993	USD	3 200	2 915,54
• APE n° 87739 du 01.06.1994	USD	1 400	1 323,78
• APE n° 82948 du 28.04.1995	USD	3 087	3 087
	USD	<u>7 687</u>	<u>7 326,32</u>

Les dépenses réalisées sur cette ligne sont constituées essentiellement par :

- produits d'entretien	USD	383,57
- réparation ordinateur IBM emprunté		165,96
- entretien véhicules		547,77
- frais de transit du véhicule		749,39
- carburant		2 046,47
- étiquette		160,77
- réalisation d'un kiosque et panneaux		1 738,24
	USD	<u>5 792,7</u>

Soit environ 79 %

**Remarque** : La rubrique "Divers" ne nous semble pas appropriée pour l'imputation des dépenses de carburant, d'entretien de véhicule, de fournitures de bureau et de réalisation d'un kiosque et pancartes. Ces dépenses concernent les lignes budgétaires "Fonctionnement" et "Equipements".

## 2.8. FONDS DE ROULEMENT

Dans le cadre du volet crédit du projet, il est prévu l'octroi de prêts aux unités de transformation sous forme de fonds de roulement.

Aussi en Septembre 1994, le bureau du BIT Dakar a viré, sur le compte du projet ouvert à l'agence de la CNCAS à Thiès, un montant de F CFA 11 891 952 (USD 22 104).

Ces fonds doivent être utilisés pour les achats de matières premières et consommables, la couverture des frais de fonctionnement et le financement des frais de stockage et de commercialisation des unités de transformation.

Au 30 Juin 1995, les groupements ci-après ont bénéficié de prêts sous forme de fonds de roulement :

- Keur Mousseu	F CFA	894 663
- Fass Boye		6 000 000
- Kayar "Poissons"		3 600 000
- Kayar "Légumes"		870 435
	F CFA	<u>11 365 098</u>

Les remboursements effectués sur ces prêts se chiffrent à F CFA 4 227 000 à fin Juin 1995, soit :

- Fass Boye	F CFA	2 640 000
- Kayar Poissons		1 512 000
- Kayar "Fruits et légumes"		75 000
	F CFA	<u>4 227 000</u>